



Faits saillants

14 février 2019

DÉTAILS DE L'ÉMISSION

Émetteur :	Province de Québec
Cotes de crédit :	Aa2/AA+/AA- (Stable/Stable/Stable)
Taille :	800 millions \$CAD
Date de négociation :	14 février 2019
Date d'émission :	22 février 2019
Date d'échéance :	22 février 2024
Coupon :	2,25 %
Taux de rendement :	2,253 %
Prix :	99,986 \$
Écart de taux <i>reoffer</i> :	+46,0 pbs
Canada de référence :	CAN 2,25 % du 1 ^{er} mars 2024
Bourses :	Luxembourg Green Exchange (LGX) – Euro MTF Market
Chefs de file :	BMO, CIBC, HSBC et RBC
Co-chefs de file senior :	SEB TD

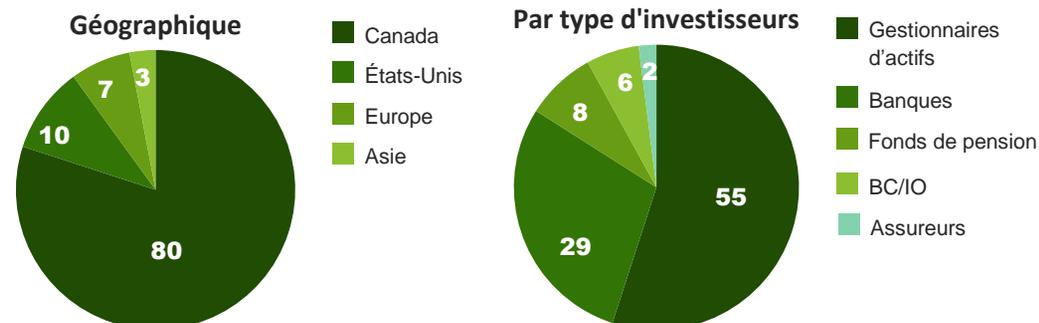


EXÉCUTION

- Mardi 12 février 2019 : Le mandat a été annoncé à l'ouverture des marchés à Londres, et une invitation pour une présentation Web a été envoyée à l'attention des investisseurs partout dans le monde. Cette présentation mettait en lumière le cadre de référence du programme d'obligations vertes du Québec, les projets admissibles à recevoir des fonds et l'utilisation spécifique du produit de cette quatrième émission d'obligations vertes.
- Mercredi 13 février 2019 : La transaction a officiellement été annoncée, pour une échéance de 5 ans et un montant de 600 millions de dollars canadiens (avec possibilité d'augmenter un peu la taille), avec une indication initiale d'écart de taux dans le contexte de la courbe du Québec, soit d'environ 47,5 points de base. Avec un livre de commandes dépassant 2,1 milliards de dollars et un ton de marché positif, le Québec a pu resserrer l'indication d'écart de taux à 46,5 points de base.
- Jeudi 14 février 2019 : Avec un livre de commandes dépassant 2,4 milliards de dollars, le Québec a pu resserrer l'écart final à 46,0 points de base, un niveau permettant de balancer la qualité du livre de commandes, tout en fixant l'écart toujours dans le contexte de la courbe du Québec. De plus, la taille de l'émission a pu être augmentée à 800 millions de dollars, ce qui en fait la plus importante émission d'obligations vertes du Québec.

FAITS SAILLANTS

- Le 14 février 2019, le Québec a réalisé avec succès sa quatrième émission d'obligations vertes.
 - Avec un livre de commandes de près de 2,4 milliards de dollars canadiens, le Québec a connu un succès qui a surpassé celui des trois premières émissions (février 2017, février 2018 et juin 2018), pour lesquelles les intérêts avaient dépassé 1,1 milliard, 1,8 milliard et 1,9 milliard respectivement.
- Québec devient ainsi le deuxième gouvernement à émettre des obligations vertes sur le marché canadien cette année. À ce jour, le Québec est l'une des deux seules provinces à émettre des obligations vertes sur ce marché, avec l'Ontario.
 - Le Québec s'est engagé à être un émetteur régulier sur le marché des obligations vertes.
- L'émission a de nouveau suscité un fort intérêt chez les investisseurs ayant des mandats verts ou étant signataires des Principes pour l'investissement responsable (PRI) des Nations Unies, lesquels ont représenté 94 % des ventes totales.
- L'émission a été offerte sur le marché mondial et sur une période suffisamment longue afin de permettre autant aux investisseurs internationaux que domestiques d'y participer. De cette façon, elle a connu une large distribution dans le marché primaire, avec 55 investisseurs (80 % au Canada, 10 % aux États-Unis, 7 % en Europe et 3 % en Asie). Quant aux types d'investisseurs, 55 % étaient des gestionnaires d'actifs, 29 % des banques, 8 % des fonds de pension, 6 % des BC/IO et 2 % des assureurs.

Distribution :
(en pourcentage)



Faits saillants

14 février 2019



UTILISATION DU PRODUIT

- Un montant égal au produit net de l'émission d'obligations vertes est crédité dans un compte désigné afin que l'utilisation et l'affectation des fonds reliés aux projets admissibles fassent l'objet d'un suivi.
- Tant que le solde du compte demeure positif, des sommes équivalentes aux fonds déboursés sont déduites de ce solde à mesure qu'elles sont affectées aux projets admissibles approuvés en vertu du cadre de référence du programme.
- Les premières exigences de déboursés pour les projets sélectionnés doivent se concrétiser dans les douze mois suivant l'émission des obligations vertes ou dans les six mois précédant leur émission.
- Dans l'attente d'un déboursé, le solde non affecté est investi à court terme dans des bons du Trésor ou des titres à court terme émis ou garantis par le gouvernement du Québec ou un autre gouvernement canadien.
- Le ministère des Finances publie annuellement un bulletin d'information à l'attention des investisseurs sur l'état d'avancement des projets financés, l'allocation des fonds aux projets et les bénéfices sur l'environnement.

CADRE DE RÉFÉRENCE ET PROJETS ADMISSIBLES

- Les fonds levés serviront à financer des projets respectueux de l'environnement, en conformité avec le cadre de référence du programme d'obligations vertes du Québec.
 - Ce cadre de référence s'est vu attribuer la plus haute cote possible par l'organisme CICERO (Center for International Climate Research), soit la cote « *dark green* » (vert foncé).
- Les projets verts admissibles font partie d'une des catégories suivantes (à l'exclusion des projets de génération d'électricité faisant intervenir des carburants fossiles et de l'énergie nucléaire) :
 - transport public;
 - efficacité énergétique;
 - énergies renouvelables;
 - gestion durable des déchets;
 - aménagement durable du territoire;
 - gestion de l'eau ou assainissement des eaux;
 - gestion forestière, agricole et des terres;
 - adaptation au climat et résilience.



PROJETS ADMISSIBLES POUR LA QUATRIÈME ÉMISSION

- Comme pour la troisième émission, le financement du projet du Réseau express métropolitain (REM) sera toujours privilégié, mais trois des quatre projets qui répondaient aux critères de sélection des deux premières émissions sont de nouveau admissibles à un financement dans le cadre de la présente émission d'obligations vertes.

NOM DU PROJET	CATÉGORIE	ALLOCATION POTENTIELLE DU FINANCEMENT (%)
Réseau express métropolitain	Transport public	[75-100]
Réno-Systèmes et Réno-Infrastructures	Transport public	[0-15]
Achat de bus hybrides	Transport public	[0-10]